

UN COSTUME TERRORISTE REQUIS

LE 27 DÉCEMBRE 2011 PIERRE ALONSO

Le procureur a rendu son réquisitoire dans l'affaire Adlène Hicheur, ce physicien du Cern accusé d'activités terroristes. Son renvoi en correctionnelle paraît des plus probables, malgré un dossier truffé d'incohérences et de faiblesses.



Le procureur a rendu son réquisitoire contre **Adlène Hicheur**, ce physicien du Cern accusé d'avoir échangé des messages sur des forums avec un membre présumé d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Mis en examen pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, il est en détention provisoire et en attente de jugement depuis plus de deux ans. Ses défenseurs dénoncent des faits habilement agencés, ce que confirme le réquisitoire de 60 pages rédigé par le procureur.

Ses réquisitions habillent Adlène Hicheur d'un "*costume taillé sur mesure*", se désole le président de son comité de soutien, Jean-Pierre Lees, reprenant les mots du mis en examen. Une tenue terroriste cousue par "*des éléments réels triturés*" déplore l'un de ses avocats, Me Patrick Baudouin. Le procureur, Guillaume Portenseigne, rappelle ainsi la saisie à son domicile de "*documents dactylographiés en langue arabe*" et de vidéos sur son disque dur. Halim Hicheur, le frère d'Adlène, explique ces découvertes :

“

Il est possible que des vidéos ou des textes en pdf aient été présents dans son historique de navigation. On y accède très facilement à partir d'autres sites, y compris des sites américains.

”

Parmi ces "*documents dactylographiés*", probablement des fichiers imprimés, figurent des textes sur le salafisme ou le Groupe islamique armé (GIA) algérien. La partie ne saurait refléter le contenu du tout, récuse son avocat, Me Baudouin : "*Comme pour l'ensemble du dossier, seuls les éléments à charge sont retenus*". De même pour ses propos, sortis du contexte, en dehors de leur chronologie, poursuit l'avocat. C'est pourtant sur la base d'échanges écrits sur des forums qu'Adlène Hicheur avait été arrêté.

Disjonction

Selon la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), il correspondait avec un cadre d'AQMI. Il avait exprimé une opinion à propos des attentats-suicides. Rien qui constitue *"un cadre pré-opérationnel"* **nous avait expliqué** Me Baudouin. Le service de contre-espionnage français affirme avoir identifié son correspondant en la personne de Mustapha Debchi. Arrêté et détenu en Algérie, il a été interrogé par les services algériens et le procès-verbal avait été versé au dossier à l'issue d'une commission rogatoire internationale.

Son cas sera finalement traité séparément, Adlène Hicheur restant l'unique accusé dans cette affaire d'association de malfaiteurs avec une entreprise terroriste. Le procès-verbal de l'interrogatoire de Mustapha Debchi avait soulevé de **nombreuses questions**. Son interrogatoire avait eu lieu dans un cadre légal inconnu le 9 février, trois jours après que la presse algérienne avait rapporté son arrestation. Il n'avait été mis en examen que quatre jours plus tard, soit le 13 février.

Autre surprise : le procès-verbal ne reproduisait pas les questions des services de sécurité algériens, il ne mentionnait que les réponses précédées de "QR" pour "Question Réponse". Aucun document n'était versé au dossier prouvant l'identité de Mustapha Debchi. L'ordonnance de disjonction prononcée permet de dissocier l'affaire Hicheur du cas Mustapha Debchi.



Dans son réquisitoire, le procureur revient sur les soupçons de financement du terrorisme. Lors de l'arrestation d'Adlène Hicheur au domicile de sa mère le 8 octobre 2009, 13 000 euros en liquide avaient été saisis. La défense a depuis produit la preuve, acte notarié à l'appui, que cet argent permettait d'acheter un terrain en Algérie, pays où est né Adlène Hicheur et où vit une partie de sa famille. C'est donc sur une autre piste que subsistent *"des doutes"*.

Selon le récit du procureur, Adlène Hicheur aurait eu l'intention d'ouvrir un compte Paypal afin de faire passer de l'argent à une infirmière de l'hôpital de Vienne. Atteint d'une sciatique, hospitalisé et alité plusieurs mois avant le jour de son arrestation, Adlène Hicheur ne fréquentait pas cet hôpital. Les dates ne correspondent pas et le compte Paypal n'a jamais été ouvert. Ce plan est pour le moins *"abracadabrant"* dénonce Jean-Pierre Lees du comité de soutien.

Jihad médiatique

Le procureur Guillaume Portenseigne est familier du *"jihad médiatique"*. En février dernier, il était en charge **d'une affaire impliquant un réseau de recrutement** de candidats au jihad par Internet. Son réquisitoire insistait lourdement sur le *"rôle central et déterminant"* des sites jihadistes, affirmant que *"bien d'autres cas"* suivraient. Au-delà de *"la simple propagande"*, il avait qualifié cette *"stratégie médiatique [d'] arme de recrutement massive"*.

Les défenseurs d'Adlène Hicheur attendent désormais les réquisitions du juge d'instruction, Christophe Teissier. Il devrait les rendre d'ici la fin de la semaine. Les avocats d'Adèle Hicheur s'attendent à une ordonnance de renvoi, *"à 99,99%"* au vue de l'instruction, menée largement à charge. Adlène Hicheur encourt jusqu'à 10 ans de prison.

Il a déjà passé **plus de deux ans en détention provisoire**, malgré de très nombreuses

demandes de remise en liberté déposées par ses avocats et un état de santé fragile. Il sera très certainement maintenu en détention jusqu'à la date du procès. Ses avocats envisagent d'ores et déjà de contester cette décision.

Illustrations via Flickr : [cc-by-ncsa] [InsideMyShell](#) [cc-by-ncsa] [Su morais](#)
Retrouvez **l'ensemble de nos articles** sur l'affaire Adlène Hicheur.

Mediapart a consacré **plusieurs articles** à cette affaire, **dont un entretien** avec Adlène Hicheur (réalisé par correspondance).

PIERRE TAPPOU

le 28 décembre 2011 - 8:29 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Il n'y a plus d'état de droit en France, mais une justice d'exception qui juge et condamne sans preuve, ni acte fondé. Comme au temps de la monarchie, on peut être embastillé pour des années et voir son procès retardé. La police ne cherche pas de preuves, elle le trafique, les invente et les crée quand le dossier n'est pas assez à charge. Comme sous Vichy, les juges sont devenu la caisse de résonance du pouvoir et son bras armé. La France n'est plus ce pays des droits humains que l'on respecté et citer en exemple, mais une vaste prison bardé de caméra où la liberté n'est plus que virtuelle et les choses n'irons pas en s'arrangeant. Au nom de la lutte contre le terrorisme on peut arrêté, surveillé embastillé et brisé des vies sans jugement; est-ce cela la démocratie voulut par ceux qui l'ont défendu au prix de leur sang ?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JAMES

le 28 décembre 2011 - 11:12 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Le plus étonnant est que l'on s'empresserait d'arrêter un terroriste potentiel, avant de l'avoir pris en flagrant délit, et avant d'avoir pu démonter un éventuel réseau en France.... Tout cela n'est pas crédible et relève donc du délit d'opinion, ou de la volonté d'épurer un service....

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

1 ping

Guantanamo à la française : L'Affaire Adlène Hicheur racontée par son frère : CFCM Tv – Culte Musulman et Islam de France – HAJJ 2012 – Halal le 14 janvier 2012 - 0:19

[...] procureur nommé dans cette affaire, G. PORTENSEIGNE, spécialisé dans le cyber-«jihad médiatique», a rendu son réquisitoire à la mi-décembre 2011, un réquisitoire de [...]